GRAND ANNECY
Direction Bâtiments

MARCHÉ PUBLIC
ACCORD-CADRE DE SERVICES

Marché d'exploitation des installations de chauffage, eau chaude sanitaire, traitement d'eau, climatisation et ventilation des bâtiments du Grand Annecy et du CIAS

Règlement de la consultation (RC)

Commun à tous les lots

Consultation n°	20260066
Date limite de remise des plis	03/12/2026 à 12h00
Procédure de passation	Appel d'offres ouvert (Article R2124-2 1° - Code de la commande publique)

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

- **Acheteur :**

GRAND ANNECY
Direction Bâtiments
Représentant : Antoine ARMAND Président
Adresse :
BP 90270
46 avenue des Îles
Annecy
74000

Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) du Grand Annecy
46 avenue des Iles
BP 90270
74007 ANNECY CEDEX

Le Grand Annecy agit en tant que coordonnateur d'un **groupement de commandes**. Groupement de commande avec le CIAS

- **Description de la prestation :**

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **Marché d'exploitation des installations de chauffage, eau chaude sanitaire, traitement d'eau, climatisation et ventilation des bâtiments du Grand Annecy et du CIAS**

Code CPV	Libellé CPV
50720000-8	Services de réparation et d'entretien de chauffage central
50721000-5	Mise en état d'exploitation d'installations de chauffage

- **Eléments clé du contrat :**

Objet du contrat	Marché d'exploitation des installations de chauffage, eau chaude sanitaire, traitement d'eau, climatisation et ventilation des bâtiments du Grand Annecy et du CIAS
Acheteur	GRAND ANNECY – CIAS
Type de contrat	Accord-cadre à bons de commande mono – attributaire de services
Structure	3 lots
Durée	De la notification jusqu'au 31/12/2027 - **3** reconductions
Développement durable	Clause environnementale - Critère environnemental
Forme des prix	Prix révisables (formule). Prix mixtes
Délai de paiement	30 jours

- **Allotissement et structure de la consultation :**

La consultation est décomposée en 3 lots :

Objet et forme	Délais
Lot n°1 Exploitation et maintenance des Chaudière gaz / bois / fioul – groupe froid – VRV - climatiseurs – ventilation – ECS des bâtiments du Grand Annecy – **partie forfaitaire** et partie à bons de commande **avec minimum et maximum** (CPV 50720000-8 : Services de réparation et d'entretien de chauffage central - 50721000-5 : Mise en état d'exploitation d'installations de chauffage)	
Période initiale – Partie forfaitaire + partie à bons de commande avec minimum (10 000,00 € HT) et maximum (150 000,00 € HT)	De la notification jusqu'au 31/12/2027
Reconduction n°1 - Partie forfaitaire + partie à bons de commande avec minimum (10 000,00 € HT) et maximum (150 000,00 € HT)	12 mois
Reconduction n°2 - Partie forfaitaire + partie à bons de commande avec minimum (10 000,00 € HT) et maximum (150 000,00 € HT)	12 mois
Reconduction n°3 - Partie forfaitaire + partie à bons de commande avec minimum (10 000,00 € HT) et maximum (150 000,00 € HT)	12 mois
Lot n°2 Exploitation et maintenance des Pompe à chaleur – VRV – groupe froid - climatiseurs – ventilation - ECS des bâtiments du Grand Annecy - **partie forfaitaire** et partie à bons de commande **avec minimum et maximum** (CPV 50720000-8 : Services de réparation et d'entretien de chauffage central - 50721000-5 : Mise en état d'exploitation d'installations de chauffage)	
Période initiale - Partie forfaitaire + partie à bons de commande avec minimum (10 000,00 € HT) et maximum (150 000,00 € HT)	De la notification jusqu'au 31/12/2027
Reconduction n°1 - Partie forfaitaire + partie à bons de commande avec minimum (10 000,00 € HT) et maximum (150 000,00 € HT)	12 mois
Reconduction n°2 - Partie forfaitaire + partie à bons de commande avec minimum (10 000,00 € HT) et maximum (150 000,00 € HT)	12 mois
Reconduction n°3 - Partie forfaitaire + partie à bons de commande avec minimum (10 000,00 € HT) et maximum (150 000,00 € HT)	12 mois
Lot n°3 Exploitation et maintenance Chaudières gaz - groupe froid - climatiseurs – ventilation – ECS des bâtiments du CIAS - **partie forfaitaire** et partie à bons de commande **sans minimum et maximum** (CPV 50721000-5 : Mise en état d'exploitation d'installations de chauffage)	
Période initiale - Partie forfaitaire + partie à bons de commande sans minimum et maximum (120 000,00 € HT)	De la notification jusqu'au 31/12/2027
Reconduction n°1 - Partie forfaitaire + partie à bons de commande sans minimum et maximum (120 000,00 € HT)	12 mois
Reconduction n°2 - Partie forfaitaire + partie à bons de commande sans minimum et maximum (120 000,00 € HT)	12 mois
Reconduction n°3 - Partie forfaitaire + partie à bons de commande sans minimum et maximum (120 000,00 € HT)	12 mois

- **Procédure de passation :**

Appel d'offres ouvert (Article R2124-2 1° - Code de la commande publique).

- **Modalités de retrait du dossier de consultation :**

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : https://www.marches-publics.info/.

- **Dossier de consultation :**

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- Déclaration du candidat (DC2)
- Lettre de candidature (DC1)
- RC commun aux lots
- Acte d'engagement propre aux lots
- BPU propre au lot
- CCAP commun aux lots et ses annexes éventuelles
- CCTP pour chaque lot et ses annexes éventuelles
- DPGF propre aux lots
- DQE propre aux lots
- Cadre de mémoire technique commun à tous les lots
- Annexe de dématérialisation

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres (initiale ou modifiée) des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

- **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de **4 mois** à compter de la date limite de réception des offres.

- **Communication et échanges d'informations par voie électronique :**

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : https://www.marches-publics.info/.

- **Sans suite :**

À tout moment l'acheteur peut déclarer la consultation sans suite et en informe les candidats.

- **Visite facultative :**

Une visite facultative est proposée aux candidats.

La visite est prévue le mardi 17 novembre 2026, à 09h00.
Lieu de rendez-vous : SIEGE du Grand Annecy : 46 Av des Iles

La visite se poursuivra ensuite à la Résidence Villa Romaine – 36 Av des Romains.

Les entreprises souhaitant participer confirmeront leur présence ainsi que leurs coordonnées **au plus tard 48h** avant la visite à l'adresse batiments@grandannecy.fr

Aucune visite des sites ne sera organisée en dehors de la date prévue. Les visites inopinées ne sont pas acceptées.

Cette visite étant facultative et en complément des plans et annexes joints au DCE, le candidat qui répondra au marché est réputé avoir connaissance des bâtiments qu'il ait effectué la visite ou non.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

- **Réponse et groupement :**

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

- **Prestation supplémentaire éventuelle obligatoire**

Pour le lot n°1, une prestation supplémentaire éventuelles obligatoire est prévue pour la fourniture d'énergie pour les installations de chauffage.

- **Variantes :**

Les **variantes à l'initiative des candidats** ne sont pas autorisées.

- **Contenu des plis et conditions de participation :**

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Situation juridique	
Déclaration du candidat (DC2)	*Déclaration individuelle du candidat ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du ministère de l'Economie et des Finances)*
Formulaire DUME	*Document unique de marché européen au format .xml remis de manière dématérialisée lors du dépôt de pli sur le profil acheteur*
Lettre de candidature (DC1)	*Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du ministère de l'Economie et des Finances)*
Capacités professionnelles	
Qualification professionnelle	*Le certificat de qualification professionnelle **QUALIBAT 5542** (Exploitation avec garantie totale d'installations de faible et moyenne importance - technicité confirmée) en cours de validité.* *Si le candidat ne dispose pas de cette qualification spécifique ou justifie d'une qualification équivalente.* *A défaut de qualifications, il doit fournir **tout moyen de preuve équivalent** permettant d'attester de sa capacité à assurer l'exploitation avec garantie totale des installations de génie climatique (CVC).* *À ce titre, le dossier d'équivalence devra obligatoirement comprendre les pièces suivantes :* • *Les **titres d'études, diplômes et curriculum vitae (CV)** détaillés des personnels d'encadrement technique ainsi que des techniciens de maintenance pressentis pour l'exécution du marché, démontrant leurs compétences et leur expérience spécifique en matière de conduite, de dépannage, d'équilibrage aéraulique/hydraulique et de gestion des risques liés aux installations CVC.* • *Une **note descriptive des moyens matériels et logistiques** de l'entreprise (outillage de mesure et de diagnostic, logiciels de GTC/GTB si applicables, véhicules d'intervention).*
Capacité à la manipulation des fluides frigorigènes	***L'attestation de capacité à la manipulation des fluides frigorigènes** en cours de validité (en application de l'article R. 543-99 du Code de l'environnement), correspondant aux catégories d'équipements du marché.* *L'absence de cette attestation réglementaire entraînera le rejet immédiat de la*

Document	Descriptif
	candidature.

Présentation des documents : le candidat devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :
- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Document	Descriptif
Acte d'engagement	*Acte d'engagement propre au lot dûment rempli par le candidat*
BPU	*Bordereau des prix unitaires propre au lot, dument complété et au format Excel.* ***La modification type du fichier joint et l'utilisation d'un autre format rendra l'offre irrégulière***
DQE	*Devis Quantitatif estimatif propre au lot* *Document, non contractuel, destiné au jugement des offres dument complété et au format Excel.* ***La modification type du fichier joint et l'utilisation d'un autre format rendra l'offre irrégulière***
DPGF	*La décomposition du prix global et forfaitaire propre au lot, destinée au jugement des offres dument complété et au format Excel.* ***La modification type du fichier joint et l'utilisation d'un autre format rendra l'offre irrégulière***
Mémoire technique	*La valeur technique est appréciée au regard du cadre joint au dossier de consultation à compléter au format Excel.* ***La modification du fichier joint et l'utilisation d'un autre format rendra l'offre irrégulière Le candidat devra uniquement renseigner ce document.*** *Le candidat pourra fournir des annexes pour certains items de notation (mentionnés au cadre de mémoire*

- **Modalités de remise des offres :**

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : https://www.marches-publics.info/.

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à : Grand Annecy - Service commande publique – 46 avenue des îles – BP90270 – 74007 ANNECY CEDEX

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux. En cas de dépôts successifs, le dernier dépôt doit contenir l'ensemble des pièces exigées.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-avant.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

Pour toute précision il convient de se reporter à la documentation suivante : https://www.marches-publics.info/kiosque/conditions-generales.pdf

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

La signature n'est pas exigée à la remise des offres. Le contrat sera signé par le seul attributaire par voie papier ou de manière électronique.

En cas de signature papier, le candidat s'engage, s'il est attributaire, à signer manuscritement le contrat rematérialisé au format papier.

Le candidat s'engage à ce que l'offre signée soit conforme à celle retenue par l'acheteur. Si le candidat ne respecte pas son engagement, son offre est rejetée et le contrat attribué au candidat classé en seconde position.

En cas de signature électronique, le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne " eIDAS " du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format PADES.

4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION

- **Critères de jugement des offres :**

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère et pondération	Descriptif
1. Valeur technique (50 %)	La valeur technique est appréciée au regard du contenu du mémoire technique et les sous-critères d'analyse prévus.
2. Prix HT (40 %)	Le critère prix sera jugé sur la base du montant HT total de la DPGF et du DQE (cumul des 2 onglets).
3. Performance énergétique (10 %)	Jugée sur la base des informations contenues dans le mémoire technique

Modalités de calcul des notes :

Les critères sont notés : **Sur la pondération**.
La note totale est notée : **Sur 100**.

Pour la valeur et technique et la performance environnementale jugée sur la base du mémoire technique remis par le candidat à partir du cadre fournit par l'acheteur pour l'ensemble des sous-critères.

Pour le critère prix, la méthode d'analyse retenue est la suivante :

L'offre la plus basse sur le cumul du DQE et de la DPGF aura la note de 40 et les autres seront notées avec la formule suivante : (prix le plus bas / prix de l'offre considérée)*40

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :	
Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limites fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat. L'offre est rejetée en l'absence de justifications suffisantes après demande adressée par l'acheteur.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat.

- **Régularisation des propositions :**

En cas de constatation que des pièces ou informations de candidature sont absentes ou incomplètes, l'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats concernés de compléter leur dossier de candidature.

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

- **Offres anormalement basses :**

Conformément aux articles R2152-3 à R2152-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande de précisions assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard **12 jours** avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur https://www.marches-publics.info/. La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

- **Voies et délais de recours**

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur https://www.telerecours.fr/ ou adressés par courrier à :

Tribunal Administratif de Grenoble
2 place de Verdun
BP 1135
38022 Grenoble Cedex
Téléphone : 04 76 42 90 00
Courriel : greffe.ta-grenoble@juradm.fr
Télécopie : 04 76 51 89 44
Site internet : grenoble.tribunal-administratif.fr

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur : donnees.personnelles@grandannecy.fr ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.

Informations de l'attributaire : Les informations concernant l'attributaire seront exploitées dans le cadre de l'exécution du contrat afin de permettre le bon déroulement des prestations. Aucune donnée personnelle ne sera contenue dans les informations faisant l'objet de prescriptions à l'égard de l'acheteur en matière de communication et mise à disposition publiques découlant de la réglementation applicable.

Réutilisation des données : L'acheteur attire l'attention des candidats sur le fait que les adresses électroniques et coordonnées renseignées par ceux-ci pourront être utilisées par l'acheteur à des fins de prospection et d'actions de sourcing.

Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

Code de la commande publique et ses annexes (Legifrance)
Formulaires candidats (DAJ)
Médiateur des entreprises
CCAG Fournitures courantes et services du 30 mars 2021